

# PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni à la Mairie le **LUNDI 03 février 2020** à 18 heures 30.

**Membres présents** : Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET, Mauricette ABRIVARD, Adjoint, Jean-Claude FLECHEAU, Sandrine PARTHENAY, Thierry BERRANGER, Hervé ROUXEL, Ludovic LACORE, Virginie PELÉ, conseillers municipaux.

Membre absent : 0

Élection du secrétaire : Jean-Claude FLÉCHEAU ayant obtenu 9 voix, au scrutin secret, a été désigné pour remplir ces fonctions.

## **1. Procès-verbal de la précédente séance (20/12/2019).**

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

## **2. VOIRIE – Approbation des dénominations de voies, de la numérotation métrique des immeubles et du cadre des plaques de rue et de numéro.**

M. Garcia, Adjoint, rappelle que l'installation prochaine de la fibre numérique impose de pouvoir localiser très précisément et de manière non-ambigüe, toutes les habitations. Actuellement les adresses d'une grande majorité des habitations situées hors du bourg sont repérées un nom de lieudit, attribué souvent à plusieurs habitations. LM. Garcia précise que la dénomination des voies est de la compétence du conseil municipal alors que la numérotation sera faite par arrêté du Maire.

M. Rouxel demande si le coût de cette opération (plaques de voies et de numéros) est obligatoirement à la charge de la commune. Réponse affirmative. Messieurs Garcia et Lacore insistent sur le fait de bien communiquer avec les habitants concernés, en particulier les personnes âgées qui sont très attachées au nom de leur lieudit. Ce dernier pourra toujours être utilisé en complément d'adresse. M. Rabouan insiste sur le fait de bien communiquer ces nouvelles dénominations à tous les organismes officiels, en particulièrement pour la mise à jour des données GPS. Il serait bien également de vérifier que les dénominations de voies des années précédentes (lotissement du Clos du Pot à l'Ane, clos de l'Épine, Chaloisière) soient référencées dans les bases de données GPS.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

## **3. Finances – Subvention à l'OTALS (office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe).**

M. Rabouan rappelle que l'office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe a organisé des animations sur la commune, tous les jeudis soirs de juillet et août sans demander de participation financière.

Pour l'organisation des marchés de Noël, les 21 décembre à Corzé et 22 décembre à Cornillé, l'OTALS a sollicité une participation aux frais de communication (affiches, flyers,...). M. Rabouan propose d'octroyer une aide de 250.00 € soit le quart de la dépense, comme les élus de Corzé.

10 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention » **ADOPTÉ**

**Délégation du Conseil Municipal en application de L'Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

<b>N°14</b>	<b>18.12.2019</b>	Création d'une régie d'avance d'un montant maximum de 500.00 € pour payer, en espèces, les dépenses liées au dispositif « argent de poche » et les petites fournitures. Désignation d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant.
-------------	-------------------	--

**Questions diverses : néant**

La séance est levée à 19h00.